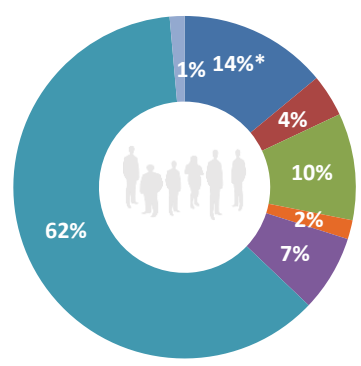


# CARTOGRAPHIE DES MÉTIERS DE LA FPH EN LIMOUSIN AU 31 MAI 2014

ENFANCE-FAMILLE / 240 agents

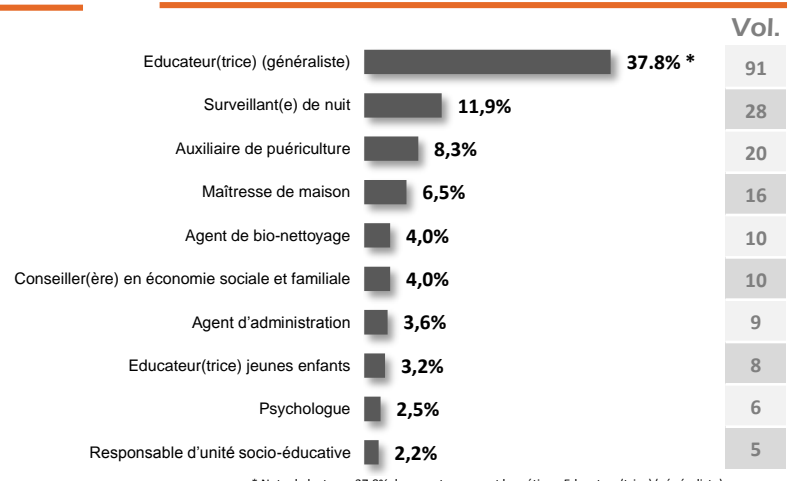
## 26 métiers représentés sur les 200 du Répertoire National des Métiers de la FPH

### Répartition par familles de métiers

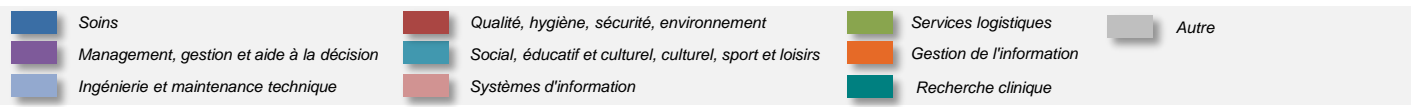


\* Note de lecture : 14% des agents exercent un métier de la famille des Soins.

### TOP 10 des métiers



\* Note de lecture : 37,8% des agents exercent le métier « Educateur(trice) (généraliste) »

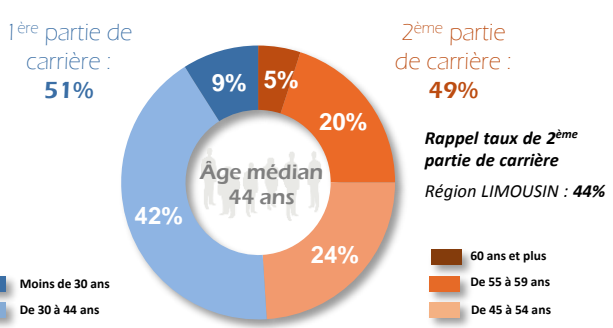


### Répartition par sexe

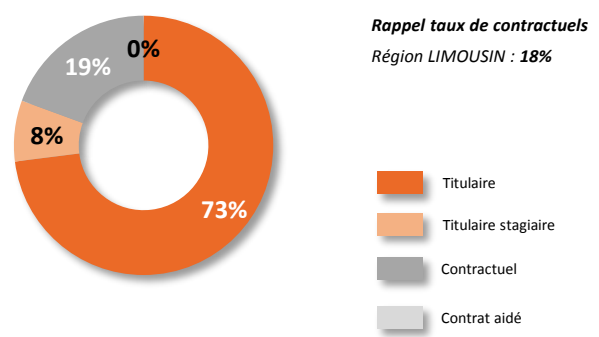
**Hommes : 28% / Femmes : 72%**

Rappel taux de féminisation Région LIMOUSIN : 80%

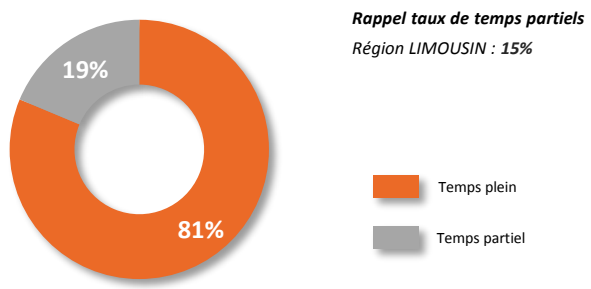
### Répartition par tranche d'âge



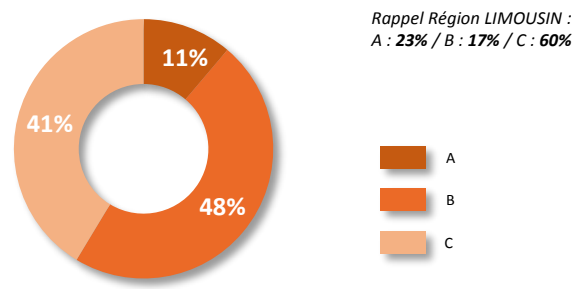
### Répartition par statut



### Répartition Temps plein / Temps partiel



### Répartition par catégorie



## Taux d'encadrement

Taux d'encadrement : 6%\*

Rappel taux d'encadrement Région LIMOUSIN : 5%

\* Définition d'un encadrant : agent positionné sur un des métiers ayant une activité d'encadrement d'après le Guide métiers de l'ANFH

## Résultats détaillés des principaux métiers

	% dans les eff.	Sexe		Âge				Statut		Temps de travail	
		Homme	Femme	Moins de 30 ans	De 30 à 44 ans	De 44 à 54 ans	55 ans et plus	Titulaire	Contractuel*	Temps plein	Temps partiel
Educateur(trice) (généraliste)	37.8%	31%	69%	12%	56%	16%	15%	80%	20%	90%	11%
Surveillant(e) de nuit	11.9%	88%	12%	12%	42%	15%	30%	73%	27%	76%	24%
Auxiliaire de puériculture	8.3%	.	100%	9%	30%	39%	22%	87%	13%	78%	22%
Maîtresse de maison	6.5%	.	100%	6%	39%	39%	17%	83%	17%	100%	.
Agent d'administration	3.6%	.	100%	.	40%	60%	.	90%	10%	70%	30%
Agent de bio-nettoyage	4.0%	.	100%	.	.	27%	73%	64%	36%	91%	9%
Conseiller(ère) en économie sociale et familiale	4.0%	.	100%	36%	46%	.	18%	73%	27%	64%	36%
Educateur(trice) jeunes enfants	3.2%	22%	78%	11%	56%	.	33%	78%	22%	56%	44%
Psychologue	2.5%	.	100%	14%	57%	.	29%	86%	14%	14%	86%
Responsable d'unité socio-éducative	2.2%	50%	50%	.	.	100%	.	100%	.	100%	.
Agent d'accueil	1.8%	.	100%	.	.	60%	40%	60%	40%	60%	40%
Agent de maintenance générale des bâtiments	1.4%	100%	.	.	25%	50%	25%	75%	25%	100%	.
Agent de production culinaire/alimentaire	1.4%	75%	25%	.	50%	25%	25%	100%	.	100%	.
Directeur(trice) / chef d'établissement	1.4%	.	100%	.	25%	.	75%	100%	.	100%	.
Infirmier(ère) soins généraux	1.8%	.	100%	.	40%	40%	20%	40%	60%	20%	80%
Responsable des services socio-éducatifs	1.4%	.	100%	.	.	50%	50%	100%	.	100%	.
Agent de blanchisserie	0.7%	.	100%	.	.	50%	50%	100%	.	100%	.
Agent/opérateur de logistique générale	1.1%	100%	.	.	.	.	100%	100%	.	100%	.
Auxiliaire de vie sociale	1.1%	.	100%	.	33%	.	67%	67%	33%	100%	.
Gestionnaire administratif(ve)	1.1%	33%	67%	.	.	33%	67%	100%	.	100%	.
Infirmier(ère) puériculteur(trice)	1.1%	.	100%	.	67%	33%	.	100%	.	.	100%

	% dans les eff.	Sexe		Âge				Statut		Temps de travail	
		Homme	Femme	Moins de 30 ans	De 30 à 44 ans	De 44 à 54 ans	55 ans et plus	Titulaire	Contractuel*	Temps plein	Temps partiel
<b>Cadre soignante de pôle</b>	<b>0.4%</b>	.	100%	.	.	100%	.	100%	.	100%	.
<b>Gestionnaire de comptes fournisseurs-client</b>	<b>0.4%</b>	.	100%	.	100%	.	.	100%	.	100%	.
<b>Gestionnaire de stocks/approvisionnement</b>	<b>0.4%</b>	100%	.	.	.	.	100%	100%	.	100%	.
<b>Responsable budgétaire et financier</b>	<b>0.4%</b>	.	100%	.	.	.	100%	100%	.	100%	.
<b>Secrétaire</b>	<b>0.4%</b>	.	100%	.	100%	.	.	100%	.	.	100%

\* Contractuel + Contrat aidé

## Rappels méthodologiques

- ❖ La population recensée est constituée de tous les agents de la Fonction Publique Hospitalière dont l'établissement était employeur au 31 mai 2014, quel que soit leur temps de travail.
- ❖ Les métiers à affecter aux agents étaient ceux recensés dans le Répertoire National des Métiers de la FPH.
- ❖ La Cartographie s'intéresse à la réalité des activités donc au métier réellement exercé par chaque agent. Même s'il n'a pas la qualification requise, il était préconisé à l'établissement de lui affecter le métier qu'il exerce.
- ❖ Lorsqu'un agent exerçait plusieurs métiers, il devait être recensé dans son métier principal. Si l'agent exerçait 2 métiers à parts égales, le choix du métier à affecter était à la discrétion de l'établissement.
- ❖ Les personnels en formation professionnelle longue (Etudes Promotionnelles, Congé de Formation Professionnelle, etc.) étaient à affecter au métier exercé préalablement à la formation.

**Pour accéder aux résultats complets de votre Cartographie métiers et de son positionnement par rapport aux données régionales, départementales et sectorielles, rendez-vous sur la plateforme <http://cartographie-metiers.anfh.fr/> muni(e) de votre identifiant et de votre mot de passe**